

**COMMUNE DE SERVAS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DEL2023-33**

**L'an deux mil vingt-trois**

**Le trente-et-un août**

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

**Présents : Mme MAYOUSSIER, M ECOCHARD, Mmes FREBAULT, LAURENT, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, CREPEL, LEGRAIS-BOUCHER**

**Excusés : M CURT, Mme BLANC, M GISBERT-CUREAU, M REYNAUD**

**Secrétaire de séance : Mme LAURENT**

Date de Convocation : 24 août 2023

**OBJET : TARIF DES REPAS ADULTES AU RESTAURANT  
SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à compter de la rentrée scolaire 2023-2024, la gestion de la restauration scolaire, gérée jusqu'à présent par l'Association « Les P'tites Fourchettes », sera administrée directement par la Commune qui a lancé une consultation pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide.

Il rappelle la délibération DEL2023-24 du 8 juin 2023 fixant les tarifs du repas « élèves » pour la rentrée scolaire 2023-2024 comme suit :

- 3,70 € par repas pour les inscrits,
- 8,00 € par repas pour les non-inscrits au repas du jour.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se positionner sur une tarification des repas pour les adultes au cours de l'année scolaire 2023-2024.

Vu le prix d'achat des repas « adultes » fixé au marché, à savoir 3,18 € HT soit 3,35 € TTC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le tarif du repas « adultes » de la restauration scolaire pour l'année 2023/2024 à 3,35 €.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.  
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,  
Serge GUERIN

